

Sanofi place 1,5 milliard d'euros d'emprunts obligataires

Paris, 5 mars 2025. Sanofi annonce avoir placé avec succès une émission obligataire en 2 tranches (les « obligations ») pour un montant de 1,5 milliard d'euros :

- 850 millions d'euros d'obligations à taux variable, échéance mars 2027, portant intérêt au taux de Euribor 3 mois + 0,300%
- 650 millions d'euros d'obligations à taux fixe, échéance mars 2031, portant intérêt au taux annuel de 2,750%

Les obligations ont été émises dans le cadre du programme Euro Medium Term Note.

Sanofi affectera le produit net de l'émission de ces obligations aux besoins généraux de l'entreprise.

Deutsche Bank et J.P. Morgan ont agi en tant que coordinateurs globaux (ou *Global Coordinators*). Ils ont également agi en tant que chef de file de l'opération aux côtés d'ING, Santander CIB et Unicredit.

AVERTISSEMENT

Cette communication ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres, et il n'y aura pas de vente de titres dans une juridiction au sein de laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant tout enregistrement ou toute qualification en application de la réglementation boursière d'une telle juridiction. Il ne s'agit ni d'une communication à caractère promotionnel ni d'un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 (tel que modifié, le « Règlement Prospectus »), ni d'un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 tel qu'il fait partie du droit national en vertu de la loi de 2018 organisant le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (European Union (Withdrawal) Act 2018) (« LRUE ») (le « Règlement Prospectus du Royaume-Uni »), cette communication n'a été approuvée ou revue par une quelconque autorité réglementaire de l'EEE ou du Royaume-Uni, ni déposée auprès d'une telle autorité.

Les Obligations n'ont pas fait et ne feront pas l'objet d'un enregistrement au titre du Securities Act et ne seront pas offertes à la vente ou vendues aux Etats-Unis, ou à des américains (U.S. persons) ou pour le compte ou au profit d'américains, à l'exception de certaines transactions dispensées de l'obligation d'enregistrement du Securities Act.

RESTRICTIONS RELATIVES AUX INVESTISSEURS DE DETAIL DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN ("EEE") ET DU ROYAUME-UNI ("RU") – Les Obligations ne sont ni ne seront destinées à être offertes ou vendues, ou mises à disposition, et ne doivent ni ne devront être offertes, vendues ou autrement mises à disposition de tout investisseur de détail dans l'EEE et au RU. Pour les besoins du présent paragraphe, un « investisseur de détail » se définit comme une (ou plusieurs) personne(s) qui est (sont) un (des) (i) client(s) de détail tel(s) que défini(s) au point 11 de l'Article 4(1) de la Directive 2014/65/UE ("MiFID II") ou au point (8) de l'article 2 du règlement (UE) 2017/565, tel qu'il fait partie du droit national britannique en vertu de la LRUE ; ou (ii) consommateur(s) au sens de la Directive (UE) 2016/97 (telle qu'amendée ou remplacée) (« Insurance Mediation Directive ») ou au sens de la loi sur les services et marchés financiers de 2000 (Financial Services and Markets Act 2000), telle que modifiée (la « FSMA ») et de toute règle ou réglementation prise en application de la FSMA qui étaient en vigueur immédiatement avant le jour du retrait pour mettre en œuvre la Insurance Mediation Directive, lorsque ce(s) consommateur(s) n'est (ne sont) pas qualifié(s) de client(s) professionnel(s) tel que ce terme

est défini au point 10 de l'article 4(1) de MiFID II ou au point (8) de l'article 2(1) du règlement (UE) 600/2014, tel qu'il fait partie du droit national britannique en vertu de la LRUE. En conséquence, aucun document d'information clé, requis, conformément au Règlement (UE) n°1286/2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail (tel qu'amendé, le « Règlement PRIIPS » en ce compris tel qu'il fait partie du droit national britannique en vertu de la LRUE) pour offrir ou vendre les Obligations ou les mettre à disposition des investisseurs de détail dans l'EEE ou au RU, n'a été ni ne sera préparé et en conséquence offrir ou vendre les Obligations ou les mettre à disposition de tout investisseur de détail dans l'EEE ou au RU pourrait être interdit conformément au Règlement PRIIPS.

Ce communiqué de presse est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni ou (ii) aux personnes au Royaume-Uni qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements et qui sont des professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Order ») ou (iii) aux sociétés à capitaux propres élevés (high net worth companies) et autres personnes à qui ce communiqué peut être valablement adressé au sens de l'article 49(2)(a) à (d) de l'Order ou (iv) à toute autre personne à qui une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000 peut être valablement adressée (toutes les personnes visées ci-dessus étant définies comme les « personnes habilitées »). Les Obligations sont uniquement disponibles pour les personnes habilitées et toute invitation, offre ou incitation à souscrire, acheter ou acquérir par un moyen quelconque de telles Obligations sera suivie d'effet uniquement s'il s'agit d'une personne habilitée. Toute personne qui ne possède pas la qualité de personne habilitée ne doit pas se reposer ou agir sur le fondement de ce document ou sur l'une quelconque des informations qu'il contient.

Les Obligations ont uniquement été offertes ou seront uniquement offertes, en France, directement ou indirectement, à des investisseurs qualifiés tels que mentionnés à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier et définis à l'article 2(e) du Règlement Prospectus, et le Prospectus de Base, les Conditions Définitives ainsi que tout autre document d'offre relatif aux Obligations ont uniquement été distribués ou seront uniquement distribués à des investisseurs qualifiés en France.

À propos de Sanofi

Nous sommes une entreprise mondiale de santé, innovante et animée par une vocation : poursuivre les miracles de la science pour améliorer la vie des gens. À travers le monde, nos équipes s'emploient à transformer la pratique de la médecine pour rendre possible l'impossible. Nous apportons des solutions thérapeutiques qui peuvent changer la vie des patients et des vaccins qui protègent des millions de personnes dans le monde, guidés par l'ambition d'un développement durable et notre responsabilité sociétale. Sanofi est cotée sur EURONEXT : SAN et NASDAQ : SNY

Relations Médias

Sandrine Guendoul | + 33 6 25 09 14 25 | sandrine.quendoul@sanofi.com
Evan Berland | +1 215 432 0234 | evan.berland@sanofi.com
Nicolas Obrist | + 33 6 77 21 27 55 | nicolas.obrist@sanofi.com
Léo Le Bourhis | + 33 6 75 06 43 81 | leo.lebourhis@sanofi.com
Victor Rouault | + 33 6 70 93 71 40 | victor.rouault@sanofi.com
Timothy Gilbert | + 1 516 521 2929 | timothy.gilbert@sanofi.com

Relations Investisseurs

Thomas Kudsk Larsen | + 44 7545 513 693 | thomas.larsen@sanofi.com
Alizé Kaiserian | + 33 6 47 04 12 11 | alize.kaiserian@sanofi.com
Felix Lauscher | + 1 908 612 7239 | felix.lauscher@sanofi.com
Keita Browne | + 1 781 249 1766 | keita.browne@sanofi.com
Nathalie Pham | + 33 7 85 93 30 17 | nathalie.pham@sanofi.com
Tarik Elgoutni | + 1 617 710 3587 | tarik.elgoutni@sanofi.com
Thibaud Châtelet | + 33 6 80 80 89 90 | thibaud.chatelet@sanofi.com
Yun Li | + 33 6 84 00 90 72 | yun.li3@sanofi.com

Déclarations prospectives

Toutes les déclarations effectuées dans ce communiqué de presse qui ne constituent pas des faits historiques, y compris les déclarations concernant les estimations et les attentes de Sanofi sont des déclarations prospectives et doivent être évaluées comme telles. Les déclarations prospectives comprennent des déclarations pouvant porter sur les projets, les objectifs, les stratégies, les buts, les événements futurs, les revenus ou performances futurs de Sanofi et sur d'autres informations qui ne constituent pas des informations historiques. Sanofi ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de modifier les informations ci-dessus, sous réserve de la réglementation applicable, et décline spécifiquement toute responsabilité à cet égard.

Informations supplémentaires

Cette communication ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres, et aucune vente de titres ne sera faite dans une juridiction au sein de laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant tout enregistrement ou toute qualification en application de la réglementation boursière d'une telle juridiction.